



POLITIQUE DE PARUTION À LA REVUE SUR GLACE SAISON 2011-2012

Mission

Présenter au public toutes les facettes du patinage artistique à chaque représentation.

- ◆ Chaque groupe du Patinage Plus
- ◆ Cours privés en simple
- ◆ Cours privés en couple (style libre ou danse)
- ◆ Chaque équipe de Synchronisme
- ◆ Groupe de patinage adulte
- ◆ Olympiques spéciaux

Note : Un patineur doit avoir été présent à au moins 2/3 du temps accordé aux pratiques d'une chorégraphie à défaut de quoi, il sera exclu de cette chorégraphie lors de la Revue sur glace

Note : Le comité organisateur de la Revue sur glace pourra décider de réintégrer un patineur dans une chorégraphie de laquelle il a été exclu s'il juge que des mesures concrètes ont été prises par le patineur afin de rattraper le retard dû au temps de pratique perdu.

UNE PARUTION PAR REVUE

1. Catégorie " Sans limite 8 et 9 ans, STAR Préliminaire et plus "

Les patineurs de ces catégories qui auront participé à au moins (3) des compétitions décrites au point 1.1 durant l'année (incluant la finale régionale STAR pour les catégories STAR et les Championnats de section B pour les « sans-limite ») et qui seront médaillés pourront effectuer un solo

1.1 Liste des compétitions admissibles

- ◆ Championnats québécois d'été
- ◆ Jeux du Québec régionaux, Finale Régionale STAR-Michel-Proulx
- ◆ Compétition interclub Chaudière-Appalaches
- ◆ Compétition Henriette Dionne
- ◆ Compétition Georges Éthier
- ◆ Finale régionale de danse
- ◆ Invitation Baie-St-Paul (résultat reporté à l'année suivante)
- ◆ Toute compétition « invitation »

2. Catégories « Débutant, Pré-Préliminaire et sans limite 6 et 7ans»

Un tirage au sort sera effectué pour sélectionner 2 patineurs (1 par représentation) qui auront droit à leur solo parmi les patineurs répondant aux critères suivants :

Les patineurs de la catégorie "Débutant" qui auront participé à au moins (3) des compétitions décrites au point 1.1 durant l'année (incluant une compétition interclub), ayant gagné une médaille et qui n'avaient pas 10 ans au 1^{er} juillet qui précède le spectacle.

Les patineurs des catégories Pré-préliminaire et sans limite qui auront participé à au moins (3) des compétitions décrites au point 1.1 durant l'année (incluant la finale régionale STAR pour les pré-préliminaires et les Championnats de section B pour les « sans-limite »), ayant gagné une médaille et qui n'avaient pas 10 ans au 1^{er} juillet qui précède le spectacle.

3. Catégories "Pré-juvénile et juvénile"

- ◆ Les dames et les garçons ayant participé aux championnats de section B du Québec ou médaillés à une compétition.
- ◆ Les dames ou les garçons ayant participé à deux (2) compétitions dans leur catégorie de compétition (ou catégorie plus avancée) pour le programme court ou le programme long.

4. Catégories "Pré-novice et novice"

- ◆ Les dames et les garçons ayant participé aux championnats de section A du Québec ou médaillés à une compétition.
- ◆ Les dames ou les garçons ayant participé à deux (2) compétitions dans leur catégorie de compétition (ou catégorie plus avancée) pour le programme court ou le programme long.

5. Catégorie Couple "style libre ou danse" pré-novice et plus
Les patineurs de ces catégories qui auront participé à au moins (3) des compétitions décrites au point 1.1 durant l'année (incluant le Défi pour la catégorie pré-novice et les Championnats Canadiens pour les autres catégories) et qui seront médaillés.
6. Catégories "Junior et Senior" (simple)
 - Les dames et les garçons ayant participé au moins une fois à une compétition dans leur catégorie.
7. Les patineurs ayant acquis le test senior au cours de l'année.

UNE PARUTION PAR REPRÉSENTATION

1. Catégories "Pré-juvénile et Juvénile"
 - ♦ Les dames qui se qualifieront pour la finale aux championnats de section B du Québec.
 - ♦ Les garçons qui se classeront dans la première moitié de la finale aux championnats de section B du Québec.
2. Catégories "Pré-novice, novice et junior (simple)"
 - ♦ Les dames et les garçons médaillés à une compétition (programme court ou long) dans leur catégorie de compétition (ou catégorie plus avancée) et ayant participé aux championnats de section A du Québec.
3. Catégorie Senior (simple)
 - ♦ Les dames et les garçons ayant participé à un minimum de deux compétitions dans leur catégorie.
4. Toutes les catégories (simple) sauf les débutants et pré-préliminaires
 - ♦ Les patineurs qui se classeront en finale à la Finale provinciale des Jeux du Québec ou de la Participation ou à la Finale Provinciale STAR-Michel-Proulx.
5. Catégorie Couple "Style libre ou danse" Senior
 - ♦ Participation aux championnats canadiens.
6. Catégorie Couple "Style libre ou danse" pré-novice à junior
 - ♦ Médaillés au Défi pour la catégorie pré-novice et médaillés aux Championnats Canadiens pour les catégories novice et junior.

Il est laissé à la discrétion du comité organisateur de la revue sur glace de souligner de façon particulière la participation des nos patineurs aux Championnats canadiens ou à une compétition de niveau international.

MODALITÉS

1. Être membre en règle du C.P.A. Lévis.
2. Le privilège de paraître comme soliste n'est pas transférable à un autre patineur.
3. Participer à au moins un numéro de groupe (sauf pour les patineurs s'entraînant dans une autre région).
4. Pour les patineurs se méritant une parution par revue, un tirage au sort sera fait pour le choix de la représentation, en tenant compte des critères établis par les exigences de la revue sur glace.
5. Le comité de la revue sur glace se réserve le droit d'approuver la musique, de déterminer la durée et d'intégrer les solos et les numéros de couple.
6. Un patineur en couple membre du C.P.A. Lévis a droit à sa parution en couple même s'il a changé de partenaire en cours d'année.

DURÉE MAXIMALE DE LA MUSIQUE

Junior, senior et Or :	2 minutes 30
Pré-novice, Novice, et Juvénile, :	2 minutes
Junior bronze, Senior bronze, Junior argent et senior argent:	2 minutes
Sans limite 8 et 9 ans, Pré-juvénile, Préliminaire:	1 minute 30

Le conseil d'administration du C.P.A. Lévis se réserve le droit d'élargir les critères de parution selon les disponibilités de temps à la revue sur glace.